

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 21 février 2024, par laquelle la société VIENNE AGENCEMENT-14 Rte des Oriollères, 86550 Mignaloux-Beauvoir demande l'autorisation d'occuper une partie du domaine public au droit du 9 rue de Reims en CROZON, afin d'y installer une partie du chantier et deux fourgons, pour effectuer des travaux de réaménagement d'un magasin, du 12 au 24 février 2024,

**ARRETONS,**

**ARTICLE 1 Du 12 au 24 février 2024**

La société VIENNE AGENCEMENT sera autorisée à stationner deux fourgons au droit du 11 et 13 rue de Reims en CROZON et occuper la partie du trottoir devant le 9 rue de Reims, afin d'effectuer les travaux de réaménagement d'un magasin.

**ARTICLE 2**

Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :  
Rétrécissement de chaussée  
Panneaux Travaux AK5  
Panneaux piétons « Prenez le trottoir d'en face »

**ARTICLE 3**

Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 4**

L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera maintenu.

**ARTICLE 5**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON  
Service de Police Municipale  
Brigade de Gendarmerie Nationale de CROZON  
Services Techniques Municipaux  
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme  
A Crozon, le 21 février 2024  
P/Le Maire



L'Adjoint délégué

Philippe BRUN